

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 2021-24

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 15 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-24 concernant la tarification municipale.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 16^e jour du mois de mars 2022.

M^{me} Nancy Roy
Greffière